

ASSEMBLEE NATIONALE

21 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 226

présenté par
M. POIGNANT

ARTICLE 5 QUINQUIES

Dans le dernier alinéa de cet article, substituer aux mots :

« le directeur »,

les mots :

« le directeur de chacun de ces groupements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.